

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 juillet 2024

Convocation du 11 juillet 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Nombre de Conseillers présents : 14

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 18 juillet 2024.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, EDIN, JOBERT, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC.

Absents excusés : Mr Marc BERARDI donne pouvoir à Elisabeth MARQUET
Mme Nathalie LEGRAND donne pouvoir à Cédric JOUSSAUME
Mme Vanessa CULLERIER
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mr David LUCIEN donne pouvoir à Dominique CHAPON
Mme Anita MAUXION donne pouvoir à Michel COURCELLE
Mme Katy LOISON

Absents : Mr André CONGNARD
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Convocation : 11/07/2024

Affichage : 18/07/2024

Secrétaire de séance : Mr Thierry LE MARREC

Observation sur le dernier compte-rendu : Néant

OBJET : TARIFS 2024/2025 DE LA PAUSE MERIDIENNE : SUPPRESSION DES FORFAITS PAR UNE FACTURATION AU REEL DES REPAS PRIS

Lors de la réunion du 13 mai, le Conseil municipal avait décidé de fixer les tarifs de la pause méridienne, repas et forfaits.

Suite à la mise en place du portail citoyen, doté d'un Espace famille et facturation, dès la rentrée de septembre 2024 et dans le but de simplifier la gestion des plannings des familles, Madame le Maire propose de supprimer les tarifs forfaitaires mensuels.

Facturation au réel des repas pris pour l'année scolaire 2024 2025 :

Quotient Familial	Prix du repas
<336	2.91 €
337-600	3.11 €
601-1000	3.57 €
1001-1400	3.71 €
1401-1800	3.98 €
>1800	4.15 €
Hors commune <600	4.20 €
Hors commune >600	5.25 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

